

Avis voté en plénière du 15 mars 2017

Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

Déclaration du groupe des Associations

Le groupe des associations souhaite faire trois observations.

Premièrement, ce projet d'avis traite d'un sujet économiquement essentiel, politiquement sensible et techniquement pointu. Dans ce contexte, nous voulons féliciter le rapporteur d'avoir su :

- écouter : toujours ;
- entendre : souvent ;
- modifier son texte : fréquemment.

Mais en tout cas, d'avoir su faire évoluer le texte dans le cadre d'un travail collectif auquel l'ensemble des membres de la section, avec leur passion, leurs idées, leurs envies, mais leur conviction partagée, ont fortement contribué, et ce, jusqu'à la dernière minute.

Deuxième observation : sur le contenu du projet d'avis. Il contient deux dissensus, cela n'aura échappé à personne. Il m'offre l'occasion de redire combien nous pensons essentiel de marquer le plus fréquemment possible nos consensus, bien sûr, mais combien aussi nous trouvons important que, collectivement, nous soyons capables d'indiquer nos dissensus comme autant de points sur lesquels nous attirons plus particulièrement la vigilance du législateur ou du décideur. Pour nous, le dissensus n'est pas un échec, pour peu, bien sûr, qu'il ne soit ni trop fréquent ni le refuge de notre incapacité à produire du consensus.

Troisième observation : nous voulons dire ici notre plaisir d'avoir vu la section, dès le début des travaux, définir spontanément la notion d'entreprise avec beaucoup de pluralisme : pluralisme de tailles, de secteurs d'activité, de champs d'origine, mais aussi de formes juridiques.

Grâce à cette approche, les spécificités des entreprises de l'économie sociale et solidaire ont été prises en compte. On retrouve ainsi dans quasiment toutes les préconisations un angle qui concerne plus particulièrement l'ESS. C'est le cas de la préconisation 15, qui propose la création d'un fonds d'amorçage pour permettre aux associations d'accéder plus facilement au crédit, dans l'objectif de développer leur projet associatif, bien sûr, mais aussi de développer leur activité et les emplois qu'elle génère et qui représentent, redisons-le ici, plus de 76 % des emplois des entreprises de l'économie sociale et solidaire en France.

C'est donc bien la fonction d'acteur du développement économique et territorial des associations qui est ici saluée et nous voulions nous en féliciter. Le groupe des associations a voté l'avis.